

APPEL D'OFFRES PUBLIC

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Lavaltrie demande des soumissions pour des travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre la rue Arcand et la rue de la Petite-Rivière.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord.

Le contrat consiste aux travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre la rue Arcand et la rue de la Petite-Rivière dans la Ville de Lavaltrie décrits sommairement comme suit :

1. Raccordement étanche à la conduite d'eau potable existante sur la rue Arcand;
2. Pose de conduite d'eau potable de 250 mm de diamètre;
3. Mise en place de chambres de purgeur d'air;
4. Raccordement étanche à la conduite d'eau potable existante sur la rue de la Petite-Rivière;
5. Reconstruction de l'infrastructure et de la chaussée de l'intersection Saint-Jean Sud-Ouest et de la Petite-Rivière;
6. Réfection des surfaces;

Ainsi que tous les autres travaux connexes nécessaires à l'achèvement du présent contrat.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **22 mars 2024** par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : www.seao.ca

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec madame Marie-Josée Charron, greffière, par courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Le soumissionnaire doit se procurer les documents d'appel d'offres par l'entremise du SEAO, à défaut de quoi sa soumission est automatiquement rejetée. Seules seront prises en considération les soumissions transmises sur les formulaires fournis par la Ville et accompagnées de tous les documents requis.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme de chèque certifié, mandat-poste, traite bancaire ou d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement émis par une Institution financière, représentant au moins 10 % du montant total de la soumission.

La soumission et le cautionnement doivent être valides pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Le soumissionnaire doit fournir une copie de sa Licence d'entrepreneur de construction émise par la *Régie du bâtiment du Québec*.

PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES

Conformément à la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, la date limite de dépôt des plaintes à la Ville pour le présent appel d'offres est fixée au 5 avril 2024. La date limite pour répondre aux plaintes est fixée au 12 avril 2024.

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION

Le soumissionnaire doit placer dans une enveloppe opaque cachetée, un exemplaire original et deux copies de sa soumission incluant tous les documents requis. L'enveloppe doit être identifiée, conformément au devis et portant la mention : Appel d'offres no : **2024-03-01/AOP – travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre la rue Arcand et la rue de la Petite-Rivière.**

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être reçues physiquement au comptoir de l'Hôtel de Ville, au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, pendant les heures régulières d'ouverture. Elles seront ouvertes publiquement après la clôture de la période de réception des soumissions.

La date limite pour le dépôt d'une soumission est **le 18 avril 2024 à 13 h 30**, heure en vigueur localement.

Il incombe au soumissionnaire de requérir une attestation de dépôt de sa soumission dans le délai légal imparti, laquelle sera émise par un représentant de la Ville; seule cette attestation fait preuve de tel dépôt. La Ville de Lavaltrie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres est fait en vertu des dispositions de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 21 mars 2024.



Marie-Josée Charron, greffière